

République Française  
Département : TARN  
Arrondissement : Albi  
PARISOT - COMMUNE

## Procès verbal

Le jeudi 09 octobre 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER.

Secrétaire de la séance : Magali PEZOUS

**Présents** : Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Anne MARROCANO

**Représentés** : Isadora DANJAU représentée par Anne-Sophie DEVIENNE

**Absents et excusés** : Jésus ARCA, Leslie CARRASCO, Jean-Benoît LEPERS

### Ordre du jour :

1-Adressage au 34 Route du Pastel

2-Validation de l'entreprise pour la mise en œuvre du soutènement et habillage du muret au 34 Route du Pastel

3-Acquisition d'une partie de la parcelle ZR 229 « La Bourière »

### Questions diverses :

-Réunion de quartier Saint Jacques du 4 octobre

-Rapport d'activité 2024 de la CAGG

- Sectorisation scolaire
- Club de foot
- réunion de quartier Poids public et Route du Pastel
- Date prochain conseil

Ouverture de la séance : 20h30

Nomination du secrétaire de séance :Magali PEZOUS

Approbation du procès-verbal du 11-09-2025 à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour l'affaire suivante :

- Demande de subvention association faite par le Collège « Le Clézio » pour un voyage scolaire.

#### **Délibérations du conseil :**

Adressage au 34 Route du Pastel ,à la Rue Len de l'El, sur la Route de Mourens, l'impassé du Ruisseau ,la Route de Puybegon, la Route de Gaillac et la Route de Napagèse (N° DE\_038\_2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-30, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-28,

Considérant qu'il convient pour faciliter le repérage, pour le service de secours, le travail des préposés de la poste d'identifier clairement les adresses de nouveaux logements et de procéder à leur numérotage,

Considérant que l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et le numérotage des immeubles, et des maisons.

Monsieur le Maire propose de compléter le tableau de numérotation suivant :

Nomination Rue ou Route	Numéro	Nature
34 Route du Pastel	appartement 1, appartement 2, appartement 3	Appartement
Rue de Len de l'El	13 bis	Maison individuelle
Route de Mourens	1650	Maison individuelle
Route de Napagèse	905	Ateliers municipaux
Route de Puybegon	600,610	Maison individuelle
Impasse du Ruisseau	2 bis	Maison individuelle

Route de Gaillac	2648	Activité
Route de Napagèse	1450	Maison individuelle

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-ADOPE la numérotation tel que présentée

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Délibération : adoptée

Validation de l'entreprise pour la mise en oeuvre du soutènement et habillage du muret au 34 Route du Pastel (N° DE\_039\_2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est proposé à HSP81 HABITAT SOCIAL PACT 81 que la commune prenne en charge le prolongement du soutènement entre les 3 logements et la salle des associations.

2 solutions ont été proposés :

- Démolition et reconstruction d'un muret de soutènement
- Installation de gabion de galets

Après avis de la commission aménagement et travaux, l'entreprise AGP est proposée pour la réalisation des travaux qui consiste à installer des gabions de galets. L'intégration paysagère et le montant des travaux étant plus intéressant.

Le montant des travaux est estimé à 2 965.80 € HT soit 3 558.96 € TTC.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE la proposition de l'entreprise AGP pour l'installation de gabion de galets au 34 Route du Pastel.

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui s'y rapportent.

Délibération : adoptée

Achat d'une parcelle de terrain cadastrée ZR 229 (N° DE\_040BIS\_2025)

Monsieur le Maire propose au Conseil de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée ZR 229 d'une superficie de 1 115 m<sup>2</sup>, appartenant au Consort VALAX dans le cadre de l'aménagement des liaisons piétonnes.

L'acquisition se ferait pour un montant total de 1 115.00 € soit 1€ le m<sup>2</sup>.

Il est précisé que les frais afférents l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE l'acquisition de terrain dans les conditions évoquées ci-dessus

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui s'y rapportent.

Il est précisé que M. VALAX Didier s'est abstenu de participer à la présente délibération dû à son implication dans la procédure de cession de cette parcelle, il sort de la séance.

Délibération : adoptée

Demande de subvention association (N° DE\_041\_2025)

Vu la nomenclature M57,

Vu le budget primitif 2025,

Vu les demandes reçues par différentes associations du territoire,

Vu la délibération 2020-52 du 08/10/2020 par laquelle le Conseil municipal fixe notamment les principes généraux d'attribution,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a fixé par délibération les principes généraux de subventions aux associations :

- Examen en commission d'action sociale,
- Dossier de candidature (dernier compte-rendu d'assemblée générale, avec rapport moral et financier, présentation de la destination de la subvention et objectif recherché, présentation du nombre d'adhérents ou de bénéficiaires de la commune).

S'agissant d'une demande pour le financement d'un voyage scolaire intitulé "Découverte du milieu montagnard" et vu le nombre important de 16 élèves de Parisot concernés.

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de subvention 2025 aux associations

Association	vocation	montant
Association sportive Le Clézio de Lisle sur Tarn	Association extra-municipale à vocation sportive	150.00 €

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE le principe d'attribution des montants des subventions tel que présentés ;

Délibération : adoptée

## Questions diverses :

### 1-Réunion de quartier Saint Jacques du 4 octobre

Cette réunion a permis d'exposer les 2 scénarios d'aménagement :

- Aménagement en double sens de la rue de la forge avec aménagement d'un espace de stationnement sur la place St Jacques
- Aménagement en sens unique de la rue de la forge et création d'une nouvelle voie en double sens sur la place Saint Jacques.

La première hypothèse pose un problème en terme de sécurité du carrefour, puisque la giration des véhicules n'est pas possible sans la suppression des espaces de stationnement et des platanes. Se pose aussi la question du manque de visibilité.

La seconde hypothèse est plus satisfaisante en terme de sécurité avec un carrefour à angle droit, une voie éloignée des habitations et un traitement plus intimiste de la rue de la forge.

Plusieurs propositions d'améliorations du projet sont identifiées :

- Déplacer les accès aux logements de M. Thibault et de M. Bertacchi.
- Mettre une bordure franchissable en limite de la route du Pastel pour ne pas inciter les automobilistes à s'engager dans la rue de la Forge
- Installer une bordure au fond de l'impasse pour éviter l'engagement des véhicules en sens interdit
- Veiller à intégrer l'écoulement des eaux pluviales et prendre en compte l'isolation par l'extérieur des logements.

Le projet sera amendé en fonction des autres réunions de quartier. Les sollicitations des riverains concernent pour l'essentiel les besoins en stationnement qui sont actuellement un peu trop limités.

La création de la nouvelle voie avec un plateau traversant semble satisfaire la majorité des riverains.

### 2-Rapport d'activité 2024 de la CAGG

M. le Maire présente le rapport d'activité. Il dresse un état des lieux de l'année 2024.

Il précise que les données sont intéressantes, mais qu'il est dommage que la comparaison avec les années précédentes ne soit pas réalisée ce qui permettrait de voir les tendances et les améliorations à envisager.

### 3-Sectorisation scolaire

Un questionnaire accompagné d'un courrier a été remis à l'ensemble des familles des écoles Parisot-Peyrole à l'initiative des communes de Parisot et Peyrole. Le retour de ce questionnaire s'est fait lors d'une réunion publique avec la présence de M. HERIN et Mme CORBIERE FAUVEL, Conseillers départementaux. Le questionnaire montre que 71 familles souhaitent aller et rester à Lisle sur Tarn. Le Conseil souhaite qu'il soit établi une délibération au prochain conseil pour montrer le désaccord de cette affectation.

4-Réunion de quartier Poids public et Route du Pastel :

- Jeudi 16 octobre à 20h30 pour le Poids Public
- Mardi 21 octobre à 20h30 pour la Route de Rabastens

5-Club de foot

L'association souhaite disposer de vestiaires (environ 50 m<sup>2</sup>) afin de stocker le matériel et de pouvoir se changer.

M. le Maire précise que le club de foot, tant par ses résultats, que par ses bénévoles, s'inscrivent dans un projet durable avec l'intégration des jeunes.

Le terrain en lui-même semble suffisant, mais l'absence de vestiaire est réellement un frein notamment pour l'accueil des clubs adverses.

Le conseil souhaite que ce local puisse être utilisé par toute association qui voudrait en disposer (tennis, rugby...) le conseil va dans un premier temps engager une réflexion sur la création d'un local soit modulaire ou en dur et voir si certains travaux peuvent être réalisés par les bénévoles et travailler sur un avant-projet.

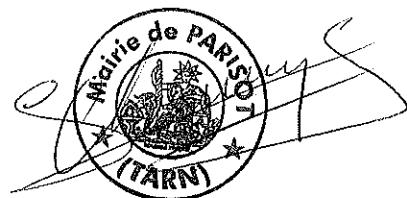
Pour des raisons paysagères, le bâtiment devra s'intégrer au contexte avec un aménagement des abords et avoir un accès extérieur pour les sanitaires.

6-Date prochain conseil

le jeudi 13 novembre à 20h30

Fin de la séance :22h00

Sébastien CHARRUYER  
Président de séance



Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sébastien CHARRUYER". The signature is fluid and cursive, with some loops and variations in line thickness.